

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 25 Novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bretenières, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain SCHMITT, Maire.

Présents : Mesdames Sandrine CHUARD, Marie-Louise LAGARDE, Nathalie GUYON,
Messieurs Frédéric DURET, El Houssin SOUNNI, Alain SCHMITT, Gilles PERROT

Absent :

Secrétaire de séance : M. El Houssin SOUNNI

La séance débute par la signature du registre des délibérations et du registre des comptes rendus reprenant les documents à dater du 28 Mai 2020, date de mise en place du conseil actuel.

Les documents étant signés, la séance est ouverte à 18h10

1. CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité valide :

- La création à compter du 1^{er} Janvier 2021 d'un emploi d'Agent Technique contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 2 heures hebdomadaires pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

Entretien des bâtiments communaux

- Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'un emploi équivalent dans un poste similaire dans une autre collectivité et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à l'indice brut 354, indice majoré 330.

2. NUMERISATION, INDEXATION ET INTEGRATION DES REGISTRES D'ETAT CIVIL

Considérant l'intérêt de la Commune à numériser ses actes d'état civil,

Le conseil valide à l'unanimité de procéder à la numérisation, l'indexation puis l'intégration des actes des registres d'état civil et prend acte, que le coût de la prestation est estimé à un équivalent de 2 MADS (mise à disposition des services) du SIDEC soit 460 € en sus du coût de la Société NUMERIZE de 0.40 € TTC par acte.

Le nombre d'actes reste à comptabiliser et fera l'objet d'un compte-rendu futur.

3. QUESTIONS DIVERSES :

• PLUi : APPROBATION DU ZONAGE VERSION 4

Considérant la demande émise par le service technique de la communauté de communes de faire des commentaires et d'approuver le plan de zonage Version 4, Le conseil propose le maintien de toutes les remarques mentionnées dans la version 3 ainsi que les 2 zones d'extension au Nord et à l'Ouest du plan version 3.

- **DEPART DE LA SECRETAIRE**

Il n'y aura pas de renouvellement du contrat CDD de 6 mois de la secrétaire. D'un commun accord, elle quittera l'effectif à la date du 1^{er} Janvier 2021. Elle sera absente pour congés à partir du 16 Décembre 2020.

Une remplaçante de la communauté de commune sera présente à dater du Lundi 14 Décembre 2020 en attente d'une mise à disposition d'une autre secrétaire par la Plaine Jurassienne.

Les horaires d'ouverture de la mairie seront donc modifiés pour accueillir le public **le lundi de 8h15 à 12h15 jusqu'à nouvel ordre.**

- **NOUVEAU DEVIS POUR LA REFECTION DE LA CAGE D'ESCALIER**

Un devis d'un montant de **5600 €** a été ajouté aux travaux de réfection de la mairie dans le cadre du plan de relance. Il concerne la réfection des murs et plafonds de la cage d'escalier. Il sera subventionné à hauteur de 30 % par la DETR (si accord).

- **COLIS DE NOEL**

Les colis de Noel ont été commandés auprès de la maison BENOIT à PARCEY.
2 Colis Homme, 4 Colis Femme, 2 Colis « Couples » et 3 cadeaux de remerciement pour services rendus.

- **DECORATIONS DE NOEL**

Le conseil propose au maire l'achat de décos pour la façade de la mairie.
Un sapin peut être installé et soumis aux décos des enfants du village si toutefois quelqu'un en formule la demande.

- **SICTOM BACS A VERRES ET CARTONS**

Le conseil propose le déplacement des 2 bacs à verres et cartons situés devant la mairie pour les installer à côté du transformateur. Une demande d'autorisation sera faite auprès d'EDF avec également la volonté d'embellir le transformateur. Ceci améliorera l'aspect visuel à l'arrivée au centre du village.

- **NETTOYAGE DE LA SALLE DES ARCHIVES**

Une journée de déblaiement sera organisée avec les conseillers volontaires pour trier et débarrasser la salle avant le début des travaux mi-janvier 2021. Bien sûr toutes autres bonnes volontés sont les bienvenues.

- **ROULEAU A TASSER LE SOL**

Le rouleau « casse mottes » longtemps abandonné près du transformateur, a été demandé par deux personnes extérieures et donné à une personne de Tassenières qui lui-même le destinait à l'association du football de PLEURE pour entretien du terrain.

Mr le Maire lit les courriels de Mr HUZJAN reçus ce jour même et mentionnant que « Mr le Maire n'était pas informé de cette démarche ». C'est faux ! Le Maire précise aux intéressés que son accord a été donné le lundi 16 Novembre à 18h16 à son Adjoint.

N'en déplaise à certains, le Maire n'a pas à rendre compte de toutes les décisions qu'il prend. Force et de constater que certaines personnes cherchent à l'intimider et bafouer son autorité et celle de son adjoint depuis les élections.

- **CHASSE**

Sur ces mêmes courriels et concernant la remarque faite et lue « qu'un 4x4 noir aurait emprunté le sens interdit », le Maire précise que la liste des numéros d'immatriculations des véhicules des chasseurs locaux a été donnée à la mairie. Le code de la route étant le même pour tous, il est demandé de signaler les numéros d'immatriculations avant tout, plutôt que d'affirmer que ce sont des « chasseurs ».

- **GRAVIERES**

Des dépôts illicites ont été constatés à la gravière. Le conseil fera installer des pancartes d'interdiction de dépôts autres que déchets verts et gravats et procédera à un suivi régulier. Si cette directive n'est pas observée, il sera interdit de tous dépôts dans le futur, pouvant entraîner une verbalisation.

- **FLEURISSEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE**

Le conseil propose de contacter un CAT pour effectuer le fleurissement des abords de la Mairie comme c'est le cas dans d'autres municipalités. Le Maire et son Adjoint prendront contact avec le CAT de Cramant dans un premier temps.

- **ENQUETE NATURA 2000**

Le conseil a répondu à une enquête Natura 2000 concernant sa connaissance des services proposés par cet organisme. Le Maire précise que, dans le cadre des travaux, rendez-vous est pris avec Natura 2000 dans le cadre de l'influence de l'éclairage public sur la Biodiversité.

- **COUPE DES ARBRES DERRIERE LA MAIRIE**

La coupe du sapin derrière la mairie a été décidée par le conseil avec le constat que ces branchages touchaient les fils électriques. Par contre, le cerisier n'était pas concerné par ces mesures, et au dernier constat, il est malade à sa base et sera prochainement abattu en début d'année.

- **CODE DE LA ROUTE**

Le conseil municipal fait remarquer que le code de la route s'applique également à toute personne possédant un quad et que le port du casque est obligatoire sur ce genre de véhicule même pour les habitants du village.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19H15

Prochaine réunion de conseil prévue : À préciser en Décembre.

Le Maire
Alain SCHMITT